

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1981

Attribution d'une subvention ponctuelle de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'Association de Management de Centre-Ville de la Presqu'île de Lyon - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'occupation du domaine privé

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 Avril 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1981 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE DE 30 000 EUROS A TENDANCE PRESQU'ÎLE, L'ASSOCIATION DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE DE LA PRESQU'ÎLE DE LYON - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ET D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Presqu'île de Lyon est, avec la Part-Dieu, un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise avec un chiffre d'affaires évalué à 628 millions d'euros.¹

La Presqu'île compte 1 500 commerces² et se caractérise par la qualité, la diversité et le dynamisme de son tissu commercial. C'est une destination shopping de marque dont l'attractivité doit être maintenue et développée.

Première destination touristique de l'agglomération, la Presqu'île est l'épicentre de l'attractivité et du rayonnement de la métropole lyonnaise. C'est également le deuxième pôle d'emploi tertiaire de la métropole avec 30 500 emplois (pour 6 613 établissements).

Face aux enjeux de ce territoire, la démarche de Management de Centre-ville a été initiée en Presqu'île de Lyon en 2005. L'Association Tendance Presqu'île a été créée en 2006 pour porter cette démarche. Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île.

- *Acteurs publics* : l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les entreprises publiques concernées ;

- *Acteurs privés* : les commerçants et artisans, les banques, les sociétés immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels...

Les objectifs de Tendance Presqu'île sont les suivants :

- assurer la promotion de la Presqu'île, vitrine du dynamisme commercial et économique lyonnais ;

- favoriser le partenariat entre public et privé ;

¹ Hors services et restauration

² Au sens strict du terme. Cela exclut les pharmacies, CHR, services commerciaux (banques, assurances, agences immobilières...), services à la personne (pressing, coiffeur, salons de beauté ...).

- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement de centre-ville ;
- développer un environnement favorable à l'activité, aux investisseurs et aux utilisateurs ;
- accompagner le renforcement de l'armature commerciale en Presqu'île ;
- être un lieu de concertation sur les projets menés en Presqu'île à l'initiative des partenaires.

Partenariat

Le budget prévisionnel 2016 présenté par la structure est composé à 33 % de fonds publics et à 67 % de fonds privés. Les partenaires institutionnels de Tendence Presqu'île sont l'Etat, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

Bilan 2015

Les principales actions réalisées :

Axe 1 : Développement d'une stratégie de marketing territorial

- Renforcement de l'expertise et de l'accompagnement en termes de développement local :
 - mise en place d'une plaquette pour vendre le territoire aux prospects ;
 - présence au Forum Franchise organisé par la CCI (stand commun aux structures de management de centre-ville du territoire métropolitain) ;
 - présence au Marché International Professionnel de l'Immobilier de Commerce (MAPIC) avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY), la CCI, la Métropole et les partenaires privés ;
 - accompagnement des porteurs projets dans leur stratégie d'implantation en Presqu'île : 24 prospects renseignés par téléphone, 20 rencontrés dans le cadre Lyon Ville de l'Entrepreneuriat et démarche partenariale ADERLY, 6 visites de terrain à des développeurs d'enseignes.
- Accompagnement du caractère « durable » du territoire de la Presqu'île :
 - gestion d'une convention partenariale avec le SYTRAL pour accompagner la mobilité durable des salariés : 40 commerces adhérents au dispositif, 99 salariés titulaires d'un city pass Plan Développement Entreprise (PDE) ;
 - finalisation du projet européen Planning Sustainable Regional-Urban Mobility in the Alpine Space (PUMAS), porté par la CCI, concernant l'amélioration des livraisons en centre-ville : 300 commerces participants à l'enquête de diagnostic de leurs pratiques ;

- arrêt du financement du service FREE'DOM qui permettait aux enseignes de proposer aux clients un service de livraison à domicile des achats effectués en boutique.

Axe 2 : Valorisation du territoire auprès du grand public pour générer du flux en Presqu'île

▪ Relais des événements d'agglomération sur le territoire de la Presqu'île au travers du réseau des commerçants : Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (SIRHA) : parcours de dégustation de fromages dans le cadre de la Biennale Internationale du Goût, Quais du Polar, Festival des Roses, Biennale de la Danse, Festival Lumière, Fête des Lumières (vente de lumignons du cœur), Championnat du Monde d'Athlétisme Vétérans.

▪ Développement à grande échelle de la plateforme www.mypresquile.com :

- développement des Instants My Presqu'île afin de développer la visibilité du site Internet (25 en 2015) ;

- 180 événements boutiques relayés sur le fil d'actualité de My Presqu'île ;

- augmentation du nombre de membres du club My Presqu'île et de la page Facebook ;

- mise en place d'un compte Instagram.

▪ Valorisation du territoire auprès du grand public à travers les relations presse : 71 articles parus sur la Presqu'île de Lyon, 1 interview télévision, 12 interviews individuelles avec des journalistes.

▪ Mise en valeur du caractère singulier des commerces et artisans du territoire :

- 20 000 exemplaires du guide My Presqu'île (contre 50 000 l'année dernière) dont 1/3 en anglais et 6000 exemplaires édités spécialement pour Rhônexpress ;

- renforcement du travail de relation presse en lien avec Only Lyon Tourisme et Congrès : 2 parcours organisés à destination de journalistes nationaux ;

- 42 spots radio diffusés sur Chérie FM (contre 84 en 2014).

Axe 3 : Dynamisation de l'animation de réseau, structuration de la gouvernance et mobilisation des partenaires privés

▪ Renforcement et création de nouveaux partenariats privés pour asseoir le financement et la légitimité de la structure :

- adhésion de gros partenaires : EDF, Jones Lang Lasalle et Monoprix.

- Dynamisation de l'animation de réseau :

- renforcement du mailing « les adhérents parlent aux adhérents » pour permettre aux commerçants de renforcer les synergies entre les boutiques ;
- 9 événements bonus au sein du réseau (invitations avant-première, vernissages, visites...) ;
- organisation de 6 soirées « Business In Presqu'île » ;
- opérations fortes pour fédérer le réseau des acteurs économiques : speed-dating hôtels/boutiques de luxe et concept-stores ; distribution de 130 000 coupons de réduction cinémas Pathé ;
- communication interne auprès du réseau des professionnels de la Presqu'île : 132 notes parues sur le blog professionnel, 42 newsletters professionnelles auprès de 2 200 contacts.

- Professionnalisation du réseau des adhérents par l'organisation d'ateliers techniques avec des experts publics ou privés (ex : transmission d'entreprise).

A fin décembre 2015, l'Association comptait 210 adhérents (contre 215 fin 2014 et 200 fin 2013).

Stratégie 2016

L'Association a pour objectifs de développer l'attractivité et de générer du flux sur le territoire de la Presqu'île.

Axe 1 : Valoriser le territoire auprès du grand public et générer du flux en Presqu'île

- Faire parler du territoire aux relations presse pour relayer les événements culturels et commerciaux, ainsi que l'actualité de la Presqu'île ; accueillir les voyages de presse.

- Valoriser le tissu économique et ses spécificités :

- poursuivre le développement de la plateforme web www.mypresquile.com ;
- renforcer l'e-réputation du territoire par un travail d'animation et de community management (Facebook, Instagram...) ;
- créer et développer de nouveaux outils de communication (mobilisation de nouveaux médias, nouveaux supports) ;
- faire connaître les atouts commerciaux différenciant du territoire : réédition du Lyon Shopping Guide et développement des Instants My Presqu'île.

- Travailler sur l'événementiel :

- organiser un événement commercial propre à la Presqu'île ;

- continuer à faire rayonner les événements d'agglomération sur le territoire de la Presqu'île au travers du réseau des commerçants ;
- poursuivre l'accompagnement des associations de commerçants sur le volet communication.

- Positionner la Presqu'île comme territoire innovant :

- travailler sur les problématiques de mobilité, de flux et de logistique grâce à des outils communs comme le « Plan Déplacement Inter-Entreprises » et animer des rendez-vous réguliers entre les acteurs de la mobilité sur le territoire ;
- favoriser les liens entre commerces et entreprises innovantes pour permettre le test de nouvelles approches.

- Développer une stratégie de marketing territorial :

- poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet dans leur implantation, en lien avec les partenaires ;
- se positionner comme un appui à la définition de la stratégie de prospection d'enseignes, en réponse aux manques ou au potentiel de développement du territoire (travail à mener avec les commercialisateurs et les partenaires) ;
- développer des outils de marketing territorial spécifiques à la Presqu'île, s'intégrant dans les outils existants.

Axe 2 : Animer le réseau d'acteurs

- Dynamiser l'animation de réseau dans une optique « club d'entreprises » en proposant de nombreux temps d'échanges (poursuite des soirées Business In Presqu'île sur des sujets qualifiants) et en pilotant des groupes de collaboration entre directeurs d'enseignes et de boutiques (déjeuners thématiques, speed-dating, visites guidées...).

- Professionnaliser le réseau des adhérents par des ateliers techniques avec des experts publics ou privés (Cabinet KPMG, Etablissements bancaires, Banque de France, Espace Numérique Entreprises, Services de l'Etat, CCI, CMA...) et de l'information (poursuite du blog).

Axe 3 : Accompagner la structuration du territoire

- Renforcer l'expertise territoriale :

- identifier les problématiques de fonctionnement du territoire et les solutions à mettre en œuvre en animant des ateliers de qualité urbaine ;
- identifier et qualifier les clientèles de la Presqu'île et leurs attentes par la collecte et le partage d'informations.

- Accompagner les projets urbains sur le volet concertation de proximité.

Le budget annuel prévisionnel de l'Association Tendance Presqu'île pour l'année 2016 s'élève à 320 600 euros.

Par délibération n° 2015/1130 du 1^{er} juin 2015, vous avez alloué à l'Association Tendance Presqu'île une subvention de 30 000 € et autorisé la signature d'une convention cadre en date du 19 juin 2015.

Afin de poursuivre ces actions, l'Association Tendance Presqu'île sollicite un soutien de la Ville de Lyon. Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif en Presqu'île, il est proposé de lui allouer une subvention de 30 000 € et de renouveler la convention jusqu'au 30 juin 2017. En effet, la poursuite du partenariat public-privé est essentielle au regard des projets à venir sur ce territoire avec le développement, dans les prochaines années, de plus de 20 000 m² de surfaces commerciales sur 2 projets emblématiques : Grand Hôtel-Dieu et Quartier Grôlée-Carnot.

Mise à disposition d'un local

L'Association Tendance Presqu'île occupe le local sis 13, rue du Griffon à Lyon 1^{er}, mis à disposition à titre gratuit par la Ville. La Ville renouvelle la convention de mise à disposition dont la durée est calée sur la durée de la convention cadre précitée, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Cet avantage annuel a été réévalué en 2015 à 9 427,00 €.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 30 000 € euros est allouée à l'Association Tendance Presqu'île, dont le siège social est situé 13 rue du Griffon à Lyon 1^{er}, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2016.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Tendance Presqu'île est approuvée.

3. La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Tendance Presqu'île est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51979, programme DEVELOPMENT, opération DEVTER, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA